

## **LES NOUVEAUX PRODUITS**

### **COMMERCIALISES PAR CHOMEL-DUMAS-CHAVANE**



Jérôme SANNIER, Associé chez CDC

**Fort de son expérience, CHOMEL-DUMAS-CHAVANE est à même de pouvoir proposer à ses assurés, de nouveaux produits, dont les principaux sont repris ci-dessous.**

#### **-LA GARANTIE MAJOREE :**

CHOMEL-DUMAS-CHAVANE peut proposer une garantie majorée de + 10 à + 100%, afin de garantir tout ou partie de la perte de marge pouvant résulter de pertes ou de dommages aux marchandises transportées, notamment sur les flux IMPORTS.

#### **-LA GARANTIE DES PENALITES DE RETARD :**

Cette garantie accordable au chargeur ou au transporteur, permet de répondre aux exigences de leurs clients mettant à leurs charges des pénalités en cas de retard de la marchandise. Cette garantie s'appuie donc sur un contrat.

#### **-LE DEFAUT D'EMBALLAGE : LEVEE D'EXCLUSION :**

Le but est de surseoir à l'exclusion dans le cas précis où l'importateur français ne peut participer aux opérations d'emballage des marchandises et ne peut en contrôler la qualité.

#### **-LA GARANTIE DES LECTEURS OPTIQUES :**

Il s'agit ici de garantir les appareils de lecture optique confiés aux transporteurs pour le tracking des colis en messagerie. La garantie bris accidentel et vol est accordée, moyennant un plein de garantie défini à l'avance entre CHOMEL-DUMAS-CHAVANE et l'assuré.

#### **-LA GARANTIE « LOI GAYSSOT » :**

Certains chargeurs peuvent être victimes de recours suite à la défaillance de leur commissionnaire de transport, ayant causé un préjudice au voiturier. CHOMEL-DUMAS-CHAVANE garantit le double paiement recherché à l'encontre du chargeur.

#### **-LA GARANTIE DES MARCHANDISES SENSIBLES :**

Certaines marchandises, telles, le TABAC, les BIJOUX, les METAUX PRECIEUX... peuvent se révéler difficile à garantir en transport. CHOMEL-DUMAS-CHAVANE étudie toute demande, moyennant le respect d'un certain nombre de clauses de prévention.

**M. Jérôme SANNIER**